ACT-3001 Législation et responsabilité professionnelle en actuariat Hiver 2021

Description du travail pratique

Instructions

- 1) Le travail pratique compte pour 15 % de la note finale, comme mentionné au plan de cours de la session d'hiver 2021.
- 2) Le travail est fait en équipe de deux personnes.
- 3) Les étudiants sont responsables de la formation des équipes.
- 4) Chaque étudiant doit déposer un rapport individuel qui contient les items requis, incluant l'attestation de révision par les pairs.
- 5) La date de remise du rapport est au plus tard le 23 avril 2021 à 16h30 par dépôt électronique sur le site du cours.
- 6) Le travail doit être daté et signé par la personne qui le remet. Il doit également être signé par le membre de l'équipe qui en a effectué la revue par les pairs à la section prévue pour la révision.
- 7) Le travail pratique est divisé en trois parties.
- 8) La première partie consiste à faire individuellement une lecture d'une série de documents énumérés dans le formulaire des lectures requises contenu dans cet exposé du travail pratique. La lecture des documents doit être consignée dans le formulaire qui confirme la date de lecture, le temps consacré à chaque texte et un paraphe pour chaque élément du formulaire. Il est attendu que le lecteur puisse démontrer au réviseur qu'il a lu activement le texte, par exemple en prenant des notes sur ses lectures en marge ou dans un document à part, par du surlignage, soulignage ou autres mesures de même type.
- 9) La deuxième partie du travail pratique consiste à participer à la revue par les pairs du travail effectué à la première partie par l'autre membre de votre équipe. L'achèvement du travail de la première partie est attesté par une autre personne, d'où la formation d'équipe de deux personnes. Cette deuxième personne effectue ainsi une « revue par les pairs » que le travail individuel demandé a été fait et décrit les moyens utilisés pour effectuer cette revue.
- 10) Les deux personnes devraient s'entendre au préalable sur un format de rencontres et les modalités de prise de notes pour permettre une évaluation objective du travail de lecture.
- 11) La troisième partie du travail consiste à faire un résumé de lecture d'une à deux pages d'un texte parmi un choix de textes décrit plus loin.
- 12) La qualité du français et de la présentation peut compter pour un maximum de 10 % de la note totale accordée pour le travail pratique.
- 13) Une remise après l'heure et la date de remise entraîne une pénalité de 10 % en cas de remise moins de 24 h. après l'heure mentionnée. La pénalité est de 20 % en cas de remise plus de 24 h. après l'heure mentionnée.

Le formulaire des lectures requises débute à la page suivante de ce document. Vous pouvez le copier puis le compléter dans votre rapport de travail pratique. Il est suivi d'un exemple du format d'attestation et de la description du résumé requis en troisième partie.

Formulaire des lectures requises pour le travail pratique (1^{re} partie)

Voir les notes à la fin du formulaire pour références et renseignements

No	Description du document	# pa ges	Date de lecture (aaaa- mm-jj)	Durée de lecture (0,00 h)	Paraphe
1	Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, version amendée de l'automne 2019, Titre I - Parties aux infractions, tentatives, infractions et sanctions, articles 23 à 46, article 157, pages 4-6,15 (voir note 5)	4			
2	ICA, Page du site web de l'ICA sur le programme d'agrément universitaire (voir notes 6, 7)	1			
3	ICA, Code de conduite et d'éthique pour les candidats au titre d'actuaire dans le système d'éducation de l'ICA, document 220064, 2020-05-14 (voir notes 6, 7)	2			
4	ICA, Politique relative au Code de conduite et d'éthique pour les candidats faisant partie du système d'éducation de l'ICA, document 220065, 2020-05-14 (voir notes 6, 7)	5			
5	La page web de l'ICA : « Qui nous sommes et notre histoire » (voir notes 6, 9)	3			
6	Loi constituant en corporation l'Institut canadien des actuaires", S.C. 1964-65, Ch. 76, sanctionnée le 1965-03-18, document 6502 (voir notes 6, 9)	3			
7	ICA, Règles de déontologie, document 219108, 2019-10-15 (voir notes 6, 8)	10			
8	Politique de l'AAI sur le professionnalisme « Les principes du professionnalisme », version française, document adopté le 2012-01-23 (voir note 13)	11			
9	ICA, norme de qualification "Exigences relatives au perfectionnement professionnel continu" (PPC), en vigueur au 2020-01-01 pages 1 à 10, document 220002, 2019-12-04 (voir notes 6, 7)	10			
10	ICA, Politique relative à l'administration des droits et privilèges de membre, remarques sur l'utilisation des titres d'affiliation et de désignations de l'ICA, document 220003, 2020-01-07. Le lien renvoie vers le document 219028, lire pages 1, 7 et 9 seulement. (voir notes 6, 8)	3			
11	ICA, Statuts administratifs, extraits du document 219107, 2020-01-01. Section 3.1, pages 14-17 (Droit, privilèges et obligations) (voir notes 6, 8)	4			

12	ICA, Politique relative aux directions, document	5	
	220049, 2020-04-16 (voir notes 6, 8)		
13	ICA, Politique en matière de conditions de	8	
	qualification, document 220052, 2020-04-22 (voir		
	notes 6, 8)		
14	ICA, Document d'orientation, Conseils généraux	9	
	sur l'application de la règle 13, Document 220075,		
	2020-05-27 (voir notes 6, 8)		
15	ICA, avis d'une audition, 2020-05-22, document	4	
	220070 (voir notes 6, 10)		
16	ICA, avis de décision, 2020-01-22, document	5	
	220011 (voir notes 6, 10)		
17	ICA, avis de discipline, 2019-07-29, document	5	
	219086 (voir notes 6, 10)		
18	ICA, avis de discipline, 2019-07-29, document	4	
	219087 (voir notes 6, 10)		
19	ICA, avis de discipline, 2019-07-10, document	5	
	219080 (voir notes 6, 10)		
20	ICA, rapport de discipline, Volume 27, no.1,	3	
	2020-11-01, document 220173 (voir notes 6, 10)		
21	Understanding Actuarial Management: The	27	
	Actuarial Control Cycle, 1ère edition, ch. 2 "Being		
	Professional" (voir note 11)		
22	Ethics in Practice: challenges for actuaries,	25	
	Diane Girard, présentation faite dans le cadre du		
	Presidents' Forum, International Actuarial		
	Association, 2015-10-17, Vancouver. (voir note		
	12)		

Notes et références :

- 1. Pour la date de lecture, le format de date requis est aaaa-mm-jj. Par exemple, pour le 6 mars 2021, inscrivez 2021-03-06.
- 2. Inscrivez votre temps de lecture consacré à chaque élément en heures avec fraction décimale, et non pas en minutes. Par exemple, 15 minutes correspondent à 0,25 h, 30 minutes à 0,50 h, etc.
- 3. Apposez vos initiales sous l'en-tête « Paraphe » pour chaque lecture complétée.
- 4. La plupart des documents mentionnés sont disponibles sur le site web du cours, dans les diverses sous-sections de la section « Contenu et activités » du site.
- 5. Le règlement disciplinaire de l'Université Laval se trouve par un moteur de recherche. On peut aussi consulter directement la référence suivante : https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf.
- 6. La sous-section du site web du cours traitant de l'Institut canadien des actuaires (ICA) est pratique pour retrouver plusieurs documents en version électronique. On peut aller directement au site web de l'ICA en français par le lien suivant : https://www.cia-ica.ca/fr/accueil

- 7. La section « Adhésion et éducation » du site web de l'ICA contient des pages spécifiques pour le programme d'agrément universitaire et le perfectionnement professionnel continu.
- 8. La section « Publications » du site web de l'ICA donne accès notamment aux statuts administratifs, règles de déontologie et diverses politiques.
- 9. Le lien vers la loi constitutive de l'ICA se retrouve sur le site web de l'ICA dans la section « À propos de nous => Qui nous sommes et notre histoire » ou à l'adresse suivante : https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/1965/6502f.pdf
- 10. La section « « À propos de nous => L'institut => Surveillance de la profession » vous amène à la page du Conseil de déontologie(CD) de l'ICA. Au bas de cette page, vous trouverez un lien vers les « Documents du Conseil de déontologie» . Cela vous donne accès à divers rapports de discipline et avis de discipline (https://www.cia-ica.ca/fr/utilisateur-du-portail/organisation/surveillance/cspa/renseignements-sur-le-cspa/documents/documents-du-cd).
- 11. La sous-section « "Understanding Actuarial Management: The Actuarial Control Cycle" » du site de cours vous donne accès au texte mentionné dans le formulaire ci-dessus.
- 12. La sous-section « L'éthique et l'actuaire » du site web du cours vous donnera accès à la présentation de Mme Diane Girard. Elle contient également d'autres renseignements utiles.
- 13. La sous-section du site de cours sur les organismes actuariels internationaux contient un lien vers le site web de l'AAI et un lien vers le document en français traitant des principes du professionnalisme adopté le 2012-02-23. Il existe aussi un document plus récent en anglais (PG-1 adopté le 2017-10-05), mais la version française de 2012 est adéquate pour ce résumé.
- 14. Si une version plus récente que celle mentionnée est disponible sur le site web de l'organisme mentionné (par exemple, ICA), vous pouvez l'utiliser en indiquant le numéro du document et la date de parution.

Attestation

Je confirme par ma signature a	voir complété la lecture des	documents énumérés au
formulaire du travail pratique	du cours « ACT-3001 Lég	sislation et responsabilité
professionnelle en actuariat » de l	a session d'hiver 2021.	
Nom	Signature	Date

Revue par les pairs (2^e partie)

Cette partie du travail pratique a une longueur d'une à deux pages.

Le réviseur détaille la date des rencontres effectuées avec la personne et le thème de chaque rencontre. Il serait normal que certains textes génèrent moins de questions ou commentaires que d'autres.

Il décrit les moyens utilisés lors des rencontres pour faire cette revue du travail et les modalités retenues de prise de notes pour permettre une évaluation objective du travail de lecture. Cette description devrait permettre au lecteur de votre rapport d'apprécier la qualité des échanges survenus entre les deux personnes de l'équipe. Une certaine autonomie est conférée aux personnes impliquées dans cette deuxième partie. Cette autonomie s'associe à une responsabilisation, dans l'esprit de celle conférée aux membres de l'ICA pour l'atteinte des exigences de perfectionnement professionnel continu.

Il est attendu que la description des moyens utilisés démontre le sérieux de la démarche utilisée par les membres de l'équipe, agissant tour à tour comme réviseur et personne révisée. Par exemple, il ne serait pas acceptable que la seule trace écrite de cette activité se résume à la complétion du formulaire de la partie 1, ou que les documents aient été lus à un rythme anormal ou une vitesse surprenante. Les deux parties s'entendront et décriront les mesures prises à cet effet.

Le réviseur commente son appréciation de la compréhension par la personne des documents énumérés au formulaire.

Le réviseur confirme par sa signature à la fin de cette section (voir modèle ci-dessous) avoir fait une revue du travail demandé à la personne identifiée à la première partie du travail pratique.

Nom	Signature	Date

Résumé de lecture de textes (3^e partie)

Chaque membre de l'équipe se concerte de façon à choisir chacun une option différente de l'autre membre parmi les choix de textes proposés.

Pour cette troisième partie, l'étudiant rédige un résumé de lecture d'une à deux pages pour l'une des trois options suivantes :

- a. Les textes nos. 8 et 14;
- b. Les textes nos. 15 à 19;
- c. Le texte no. 21;

d. Un autre texte, sous réserve d'approbation préalable par le responsable du cours.

Le résumé fourni peut contenir en partie une synthèse des subdivisions de ces documents, mais ce n'est pas sa composante principale. Il devrait insister plutôt sur les éléments qui ont marqué positivement ou négativement le lecteur, les liens ou réflexions qu'il peut faire avec sa future profession, les éléments qu'ils peut mettre en relation avec les objectifs du cours. Il devrait contenir une appréciation personnelle d'éléments qui ont marqué le lecteur à la lecture de ce choix de textes.

Fin de l'énoncé du travail pratique